



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 12 décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 18 décembre 2023**  
**Délibération n° 2023-12-115**

### **Autorisation à signer les contrats d'assurance pour le risque statutaire des agents CNRACL et des agents IRCANTEC**

**Conseillers en exercice : 36**

**Conseillers présents : 25**

**Pouvoirs : 2**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,

**Absents :** Mme Sophie ESPEJO, Mme Martine MALLET, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Nicolas MOREAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Anne CASSIER

Afin de couvrir le risque statutaire pour les agents de la Communauté de communes, 2 contrats sont proposés :

- Un contrat pour les agents affiliés à la CNRACL. Le taux de cotisation est de 6.56 %.
- Un contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC. Le taux de cotisation est de 1.65 %

Le montant de la cotisation est calculé sur le montant du traitement brut annuel (traitement de base indiciaire + NBI) des agents concernés. Il est également possible d'assurer en option le régime indemnitaire et les charges patronales.

Considérant la convention de délégation signée entre le Centre de Gestion et CNP Assurances pour la gestion des assurances statutaires des collectivités et établissements publics du Cher,

Considérant les propositions d'adhésion à la CNP Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL et les agents affiliés à l'IRCANTEC,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1er : AUTORISE Madame la Présidente à signer les 2 contrats d'adhésion auprès de la CNP pour les agents affiliés à la CNRACL et les agents affiliés à l'IRCANTEC.**

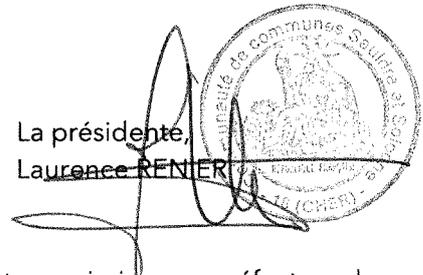
**Article 2 : CHARGE Madame la Présidente d'effectuer toutes les démarches nécessaires liées à ce dossier, et de signer toutes les pièces y afférent.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
Anne CASSIER



La présidente,  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.